

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010 à 18 H 00

Commission Finances, Transferts Intercommunaux, Ressources Humaines, Technologie de l'Information et de la Communication : réunie le 10/11/10

Commission Travaux, Démocratie Participative, Cadre de Vie, Urbanisme, P.S.M.V., Développement Durable: réunie le 04/11/10

Commission Action Sociale, Insertion – Prévention, Aînés, Handicap, Santé: réunie le 03/11/10

Commission Culture, Animation de la ville, Vie associative: réunie le 06/10/10

Commissions Enseignement, Vie Scolaire et Péri-scolaire, Petite Enfance, Loisirs Jeunesse : réunie le 15/10/2010

ORDRE DU JOUR

EXPOSE DU MAIRE

INTERCOMMUNALITE

- 1 – R' Cobus : travaux inhérents à l'extension du réseau : convention de prise en charge par Riom Communauté

FINANCES - TRAVAUX

- 2 – Budget Eau : décision modificative n° 1
- 3 – Garanties d'emprunts accordées à l'OPHIS : compactage et reprofilage de la dette
- 4 – Tarifs 2011 : travaux en régie – prestations pour tiers : enregistrement comptable et mode de valorisation
- 5 – Tarifs 2011 : location de matériels
- 6 – Participation 2011 pour raccordement au réseau public d'eaux usées
- 7 – Vente aux enchères de véhicules et matériels
- 8 – Eglise Notre Dame du Marthuret – travaux sur le massif occidental : avenant n° 1 au marché « pierre de taille »

RESSOURCES HUMAINES

- 9 – Tableau des effectifs 2010 : créations et suppressions de postes
- 10 – Tableau des effectifs 2010 : création de poste de non titulaire
- 11 – Contrats aidés : convention avec le Centre de Gestion pour le recrutement d'agents en contrats aidés (CAE, CUI)

AMENAGEMENT URBAIN – ETUDES - ENVIRONNEMENT

- 12 – Ilot Grenier : avenant n° 1 à l'étude urbaine et architecturale
- 13 – 5 rue Croisier : cession foncière
- 14 – Mariol : voie communale n° 38 – déclassement et vente
- 15 – Collecteur d'eaux usées : convention de passage d'une canalisation

SOCIAL

- 16 – Quotient familial : bilan 2008/2009
- 17 – Quotient Familial : nouveau barème de calcul
- 18 – Réseau Local de santé social « Riom notre ville alimentation santé » : convention avec le CODES (Comité Départemental d'Education pour la Santé) et la DRAAF (Direction Régionale de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt)

- 19 – Réseau Local de santé social « Ensemble, vivons nos handicaps » : convention avec la compagnie « Lee Voirien Production »

CULTURE

- 20 – Tarifs 2011 : location des salles municipales
21 – Tarifs 2011 : location des salles en Maison des Associations
22 – Saison Accès-Soirs : partenariat avec le Conseil Général
23 – Saison estivale Eclats de Fête 2011 : demandes de subventions
24 – Schéma départemental de l'enseignement musical
25 – Partenariat avec l'Association de la Fondation Etudiante pour la Ville (AFEV)
26 – Tarification des spectacles pour les élèves riomois en secondaire
27 – Ecole d'arts plastiques : prêt d'une salle à une association pour l'organisation d'un stage
28 – Maison des Associations : convention de mise à disposition de locaux
29 – Fonds d'Initiatives Culturelles
30 – Atelier public de distillation (alambic) : demande d'installation pour la foire des Cendres

ENFANCE - JEUNESSE

- 31 – Tarifs 2011 : accueils périscolaires et extrascolaires, restauration, sports, école de musique, école d'arts plastiques, halte garderie
32 – Contrat Educatif Local 2010 – Reversement de subventions

ADMINISTRATION GENERALE

- 33 – Tarifs 2011 : droits de places : marchés, foires, fêtes foraines, cirques, spectacles, expositions ventes
34 – Tarifs 2011 : redevances pour occupation du domaine public par les commerces
35 – Tarifs 2011 : permis de stationnement des taxis
36 – Tarifs 2011 : cimetières
37 – Tarifs 2011 : communication des listes électorales
38 – SIEG – Modifications Statutaires : adhésion des EPCI pour le transfert de la compétence optionnelle éclairage public
39 – Représentation de la Commune : Conseil de la vie sociale de l'EHPAD Pasteur

QUESTIONS DIVERSES

L'exposé du Maire sera suivi d'une brève suspension de séance, destinée à permettre aux personnes présentes de prendre éventuellement la parole sur l'ordre du jour.

Dans la mesure où l'heure le permettra, la parole sera de nouveau donnée au public, après la clôture de la séance officielle, pour toutes interventions complémentaires.